

Le 20 mars 2026

Chamagnieu - Miangeo

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Présents :

Mesdames : Adeline BENARD, Laure BERNARD, Angélique BUGNET, Odile CHARDON, Hélène FOURNEUVE, Pascal GELIN, Emmanuelle LOTTO, Lauranne REVIT, Elodie SANCHEZ
Messieurs : Eric BAZIN, Alexandre BRAILLON, Damien CHEVALIER, Pierre LAGNEAUX, Romain MAISONNETTE, Claude MARTINEZ, Damien OGIER, Valentin RAUX, Philippe SIROT, Patrick VERRIEZ

Secrétaire de séance :

Mme Lauranne REVIT a été nommée secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2026

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 14 mars 2026.

Ordre du jour :

1. Installation des conseillers municipaux
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Extrait du procès-verbal des opérations auxquelles il a été procédé pour la nomination du maire et des adjoints
6. Lecture de la Charte de l'élu local

DELIBERATIONS

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Yves CADO, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Lauranne REVIT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Monsieur Pierre LAGNEAUX, plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Messieurs Romain MAINSONNETTE et Philippe SIROT

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :	19
e. Majorité absolue :	10

Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Eric BAZIN : 19

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin

SANS OBJET

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

SANS OBJET

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Eric BAZIN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Fixation du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au maire de la commune.

Les délégations des adjoints seront les suivantes :

- 1^{er} adjoint : Urbanisme et Communication
- 2^{ème} adjoint : Vie scolaire et vie associative
- 3^{ème} adjoint : Finances
- 4^{ème} adjoint : Cadre de vie et Actions sociales
- 5^{ème} adjoint : Entretien des bâtiments et espaces publics

4. Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Eric BAZIN, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

4.1. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'alternance d'un candidat de chaque sexe est obligatoire.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée par Monsieur Philippe SIROT. Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

4.2. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :	19
e. Majorité absolue :	10

Nombre de suffrages obtenus par la liste de Monsieur Philippe SIROT : 19

4.3. Résultats du deuxième tour de scrutin

SANS OBJET

4.4. Résultats du troisième tour de scrutin

SANS OBJET

4.5. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Philippe SIROT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

5. **Extrait du procès-verbal des opérations auxquelles il a été procédé pour la nomination du maire et des adjoints**

Monsieur Eric BAZIN (maire), Monsieur Pierre LAGNEAUX (doyen d'âge), Messieurs Romain MAISONNETTE et Philippe SIROT (assesseurs) procèdent à la lecture du procès-verbal des opérations auxquelles il a été procédé pour la nomination du maire et des adjoints.

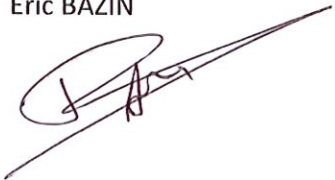
Lecture faite, tous signent les 2 exemplaires du procès-verbal dont un exemplaire sera transmis ce jour à la Sous-préfecture de La-Tour-du-Pin.

6. **Lecture de la Charte de l'Elu local**

Monsieur le Maire procède à la lecture à voix haute de la Charte de l'Elu local avant d'en remettre un exemplaire à chaque élu.

Le maire lève la séance à 19h20 et remercie les conseillers municipaux présents.

Le Maire
Eric BAZIN



La secrétaire
Lauranne REVIT

